



AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par la directrice générale et greffière de la Ville de Saint-Césaire, en vertu de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), que le budget de la Ville de Saint-Césaire pour l'année 2019 ainsi que le programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021 seront adoptés lors d'une séance extraordinaire du Conseil municipal qui sera tenue au lieu habituel des séances du Conseil, soit à la Salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire le :

Mardi, 18 décembre 2018 à compter de 19 h 00.

Les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget 2019 et le programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021.

Donné à Saint-Césaire, le 5 décembre 2018

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière